



Testament de fin de vie

L'on vous téléphone un soir pour vous annoncer qu'un de vos proches, une personne âgée, a été victime d'un accident cérébro-vasculaire et que son état de santé s'est passablement détérioré. L'on vous demande si vous consentez à ce qu'on le réanime en cas d'arrêt cardiaque par exemple. Que répondre à cette question puisque vous ne connaissez pas les volontés de ce proche et que vous n'en avez jamais discuté avec celui-ci.

Le testament de fin de vie apporte les réponses à ces questions. Qu'on l'appelle tout simplement testament de vie, testament biologique ou autrement, celui-ci vous permet de déterminer par écrit votre volonté sur les soins que vous désirez recevoir ou non dans l'éventualité où vous ne seriez pas vous-même capable d'exprimer vos volontés ou de prendre des décisions. Vous pouvez donc y indiquer que vous voulez éviter tout " acharnement thérapeutique " en ce qui vous concerne et ne pas être réanimé dans certaines circonstances. Vous pouvez aussi y indiquer que vous voulez que l'on soulage vos douleurs même si ceci aurait pour effet d'abrèger vos jours ou tout à fait le contraire selon vos croyances.

Vous n'êtes pas obligé de respecter des conditions lors de la rédaction du testament de fin de vie sauf de le signer et le dater bien sûr. Cependant un document fait devant témoin serait préférable pour que l'on puisse s'assurer que vous étiez capable d'exprimer un consentement à l'époque où vous avez signé le testament de fin de vie.

Si l'on doit consentir à des soins en votre nom alors que vous en êtes incapable, on doit tenir compte des volontés que vous avez exprimées dans ce document. Même si le médecin qui vous soigne n'a pas l'obligation de suivre vos instructions à la lettre, il doit tout de même en tenir compte comme de vos volontés à consentir à certains soins ou non et tenter de respecter ces volontés selon les circonstances.

Il est fortement souhaitable de faire connaître le contenu de ce document à vos proches et l'endroit où vous le conservez pour que ceux-ci puissent faire valoir vos volontés et que celles-ci puissent être prises en considération le moment venu .

Il est souhaitable de rencontrer un conseiller juridique, avocat ou notaire, qui pourra vous fournir les conseils requis pour rédiger vous-même le document ou rédiger pour vous ce document important.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.

Les résidants verts de Prévost

Marceline Ste-Marie

La municipalité de Prévost prend au sérieux le projet de plan de gestion des matières résiduelles, lancé en 1998 par le gouvernement provincial, dont l'objectif de détourner 65% de nos matières résiduelles des sites d'enfouissement doit être atteint d'ici 2008.

Les matières putrescibles (déchets de table, pelouse, feuilles mortes et bois) compte pour 41% de nos déchets. Ceci représente pour une famille de quatre personnes plus de 675 kg (1500 livres) de matières putrescibles par année.

Depuis plus de quatre ans, la Ville de Prévost organise deux fois par été (mai et septembre) une rencontre d'information sur le compostage. Mardi soir le 9 mai dernier,

une vingtaine de personnes se sont présentées à cette soirée d'informations données par Mathieu Charest responsable de l'environnement et du développement durable. Les conseillers MM. Stéphane Parent et Jean-Pierre Joubert étaient venus donner leur appui et de petits conseils personnels sur le compostage.

M. Charest a donné les ingrédients nécessaires pour avoir de bons

résultats avec notre composteur. Un feuillet d'informations était remis à chacun ainsi qu'un guide de la compagnie *nova envirocom* (qui vend les cloches à compostage). Les dépliants d'information sont disponibles en tout temps au bureau de Mathieu Charest 224-8888 poste 233 (en haut de la bibliothèque).

Depuis la mise sur pied du projet, la municipalité dit avoir vendu aux résidants de Prévost plus de 1000 bacs (cloches) à compostage. Ces bacs sont subventionnés en partie par la ville et coûtent seulement 35\$ aux résidants. Ceci voudrait dire que la municipalité de Prévost

contribue à détourner plus de 675 tonnes de matières putrescibles des sites d'enfouissement à chaque année.

Afin de continuer les actions pour diminuer les déchets, d'autres projets pourraient être envisagés. Par exemple, la Ville de Prévost pourrait avoir un site pour le compostage des feuilles mortes à proximité. Présentement la ville paie \$40 la tonne pour le transport de feuilles. Ayant un site à proximité, la municipalité pourrait offrir un service de transport de feuilles à moindre coût et récupérer cette matière tant pour eux que pour les résidants.



Association du district de Sainte-Anne-des-Lacs

Soyez bons pour votre environnement!

Niveau d'eau des lacs

St-Amour et Ouimet

Bonne nouvelle pour les résidants des lacs St-Amour et Ouimet en ce qui a trait au problème du niveau de l'eau. La municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a accepté d'embaucher la firme BioFilia pour établir le bon niveau d'eau de ces deux lacs et revoir le barrage du lac Ouimet. Ceci mettra fin aux nombreuses plaintes de résidants et ainsi améliorera la santé des lacs.

Demande de subvention

La municipalité accorde à l'Association une subvention de

1500\$ par année. Cette année, l'Association va publier, pour tous les résidants, un dépliant d'informations sur le problème de la prolifération d'algues que l'on retrouve dans certains lacs et les moyens d'y remédier. Merci à la municipalité pour cet encouragement!

Compte rendu analyse d'eau des lacs

Le 10 juin prochain à 10h à l'Hotel-de-Ville de Sainte-Anne-des-Lacs, Frédéric Girard, technicien en environnement, donnera un compte rendu aux citoyens sur l'analyse d'eau de nos lacs ainsi que le rapport sur le vieillissement

des lacs Marois et Ouimet. L'année dernière, Frédéric Girard nous avait fait le rapport des lacs Guindon, des Seigneurs et St-Amour.

Réunion annuelle

La présidente de l'Association pour l'environnement, Mme Jeanne Kavanagh, invite tous les citoyens à venir à la réunion annuelle générale de l'Association qui aura lieu le 17 juin prochain à 10h à la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs. Mme Kavanagh vous invite à prendre conscience que les changements climatiques sont au cœur de l'actualité présentement. Nous devons faire notre part pour nous

impliquer et poser des gestes concrets dans notre entourage immédiat.

Invité spécial : Après la réunion, M. Claude Bourque, président du comité pour les falaises (CRPF), viendra nous entretenir sur les nouveaux développements dans le dossier. Venez en grand nombre. Le comité veut protéger une zone de 18 km pour en faire un parc.

À venir : La journée verte le 8 juillet prochain et l'analyse d'eau de nos puits.

Pour nous joindre : Écrivez-nous à sadl@sympatico.ca ou appelez Jeanne Kavanagh, présidente, au 450-681-9590 ou le 224-4616.

Les nouvelles de l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Lacs

Assemblée régulière du conseil municipal le 8 mai 2006 - Élie Laroche

Administration et greffe

La liste des immeubles qui seront mis en vente pour taxes impayées à été déposée. Le directeur général est mandaté pour renchérir les enchères jusqu'au montant dû en taxes, lors de la mise en vente aux enchères.

L'embauche d'une technicienne comptable en la personne de madame Nadine Bonneau est devenue nécessaire suite à la démission de la technicienne en poste. Mme Bonneau entrera en poste le 23 mai prochain.

Le terrain de M. Yvan Raymond adjacent au terrain des Loisirs a été acquis l'an dernier. Le conseil municipal a jugé opportun de verser 12500\$ comme avance sur le montant total de 25000\$ considérant que les formalités de ce projet ont engendré des délais de prise de possession.

La conseillère, Mme Monique Laroche, a recommandé au conseil municipal d'offrir une peinture d'un artiste de Sainte-Anne-des-Lacs à

Mme Côté, l'ex-directrice générale, considérant ses nombreuses années de service à l'hôtel de ville. L'ex-technicienne comptable sera par le fait remerciée. Mme Monique Monette Laroche a été applaudie par l'assistance lorsqu'elle a rétorqué à un commentaire disgracieux du conseiller Daniel Laroche niant ledit projet de remerciement des deux ex-employés.

Travaux publics

Le projet de politique d'installation de luminaires de rue inscrit à l'ordre du jour a été reporté à une assemblée ultérieure pour acceptation.

Urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme a un siège vacant. Le siège doit être comblé par un citoyen. A cet effet, le conseil municipal s'est mis d'accord d'afficher le poste et de faire la publication dans un journal. Monsieur le conseiller Sylvain Harvey propose le Journal de Prévost. Toutefois monsieur le

maire Claude Boyer recommande le journal La Vallée. Le conseiller M. Daniel Laroche est d'accord pour publier dans le Journal de Prévost en autant que la publication soit gratuite.

Sécurité publique et incendie

Selon le conseiller, M. Kevin Maguire, l'achat d'un camion autopompe usagé est devenu nécessaire puisque les délais de livraison d'un camion autopompe neuf varient de 10 mois à un an. Considérant que les nouvelles normes s'appliqueront à partir de juin prochain. Les membres du conseil n'ont pas fait l'unanimité, le projet est donc reporté.

Le conseil municipal a autorisé le directeur général à aller de l'avant afin de faire exécuter des tests de performance U.L.C. sur l'autopompe actuellement en service.

Environnement

Le niveau du lac St-Amour préoccupe les riverains depuis 1999 suite à des travaux de voirie effectués à

la décharge du lac. Le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'une firme d'ingénieurs afin de déterminer le niveau idéal pour le lac et de préparer les documents appropriés pour le ministre de l'Environnement. Le mandat inclus aussi certains détails concernant le lac Ouimet.

Le projet Journée verte a été un succès l'an dernier. Le conseil municipal répétera l'expérience le 8 juillet 2006. M. Lavallée a accepté la responsabilité de ce projet muni d'un budget de 2 500\$, M. Lavallée était le maître d'œuvre du projet l'an dernier.

Subvention

L'association du district SADL s'est vue octroyer une subvention de 1500\$ pour l'année 2006 considérant que cette association élabore plusieurs projet au niveau environnemental à Sainte-Anne-des-Lacs.